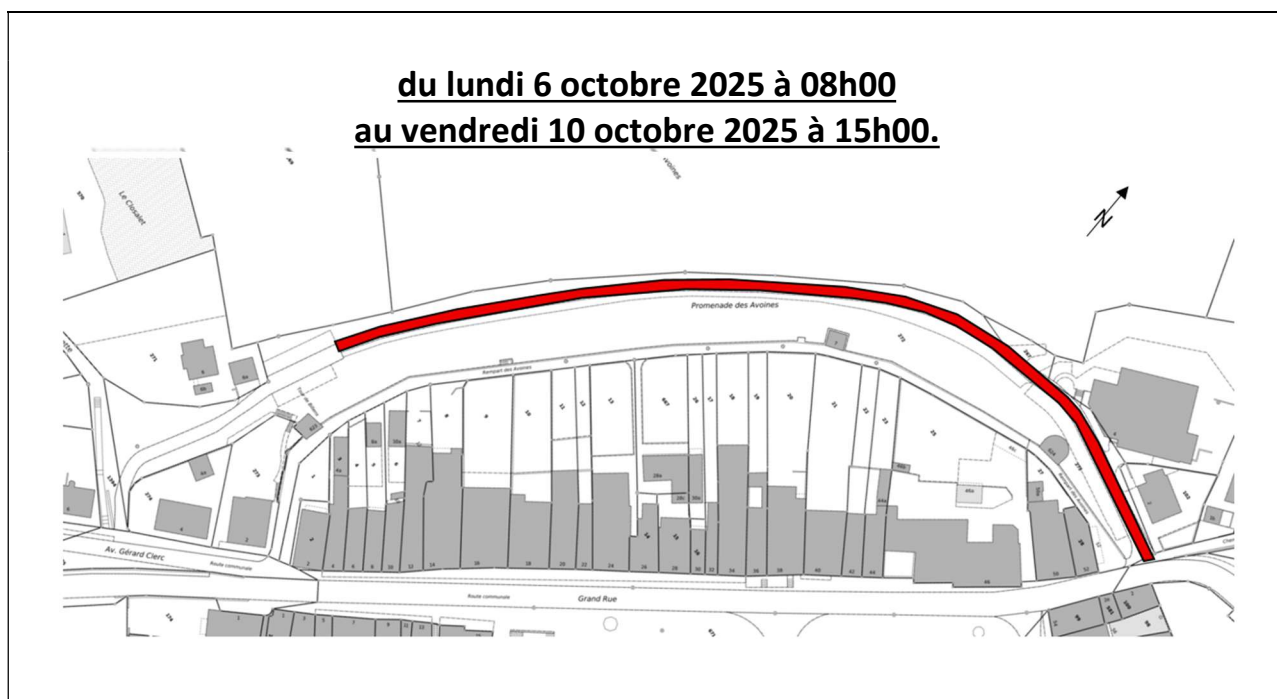




Promenade des Avoines – Avis de travaux

Mesdames, Messieurs,

La Promenade des Avoines nécessitant une réfection, elle sera partiellement fermée (tronçon indiqué en rouge)



Aussi, les détenteurs-trices de vignettes « employé » sont autorisés à stationner sur les places de parc de l'Hôtel de Ville durant cette période.

Les détenteurs-trices de vignettes « habitant » ont la possibilité de parquer leur véhicule à la Rue des Béguines ainsi qu'à la Rue de l'Eglise, aux emplacements prévus pour les vignettes « habitant ».

Conscients des désagréments occasionnés par cette intervention, nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension. Persuadés de pouvoir compter sur votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Romont, octobre 2025

Le Conseil communal

